

Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015

29 avril 2013
Français
Original : anglais

Deuxième session

Genève, 22 avril-3 mai 2013

Rapport du Facilitateur à la deuxième session du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015*

Préparatifs de la Conférence

1. Dans son rapport à la première session du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015 (NPT/CONF.2015/PC.I/11), tenue en avril-mai 2012, le Facilitateur a indiqué de quelle manière il entendait exécuter son mandat.
2. Il a continué de tenir des consultations avec les États du Moyen-Orient pour appuyer la mise en œuvre de la résolution de 1995 et entreprendre les préparatifs en vue de l'organisation de la Conférence sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres types d'armes de destruction massive au Moyen-Orient.
3. En mai 2012, le Bureau du Facilitateur a présenté aux États de la région des documents officiels portant sur divers aspects relatifs au fonctionnement et à l'organisation de la Conférence pour les aider à déterminer les dispositions sur lesquelles ils pourraient librement se mettre d'accord. En octobre 2012, sur la base des contributions reçues, il a fait distribuer des documents officiels mis à jour et contenant ses propositions pour l'organisation de la Conférence, y compris l'ordre du jour, les modalités et le règlement intérieur. Dans ses propositions, le Facilitateur s'est efforcé de tenir compte des différents points de vue des États de la région en ce qui concerne la Conférence et la création d'une zone exempte des armes en question.
4. L'Agence internationale de l'énergie atomique, l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, le Groupe d'appui à la mise en œuvre de la Convention sur les armes biologiques et la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires ont fourni les documents de référence qui leur avaient été demandés pour la Conférence. Ces

* La version originale anglaise du présent document n'a pas été revue par les services d'édition.



documents portent sur les modalités de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres types d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs, compte tenu des travaux précédemment réalisés et de l'expérience acquise. En décembre 2012, le Facilitateur a distribué les documents de référence aux États de la région.

5. Depuis la tenue de la première session du Comité préparatoire en 2012, divers établissements universitaires, acteurs de la société civile et laboratoires d'idées ont organisé un certain nombre de manifestations destinées à encourager le dialogue au niveau régional sur la création d'une zone exempte des armes en question et sur la Conférence. Ces manifestations, qui ont attiré de nombreux participants de la région du Moyen-Orient et auxquelles ont également assisté le Facilitateur ou des membres de son équipe, visaient notamment à trouver des mesures de confiance venant appuyer la création d'une zone exempte des armes en question, tout en offrant aux États de la région des lieux de rencontre et de concertation informelle pour préparer la Conférence.

Tenue de la Conférence

6. Certains États de la région ne s'étant pas encore prononcés en ce qui concerne leur participation à la Conférence ou les dispositions s'y rapportant, il n'a pas été possible de convoquer en 2012 une conférence à laquelle auraient participé tous les États de la région, comme cela avait été prévu.

7. Les organisateurs ont tous fait savoir qu'ils demeuraient attachés à la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient et réaffirmé leur détermination à convoquer la Conférence, à laquelle participeraient tous les États de la région, dans les meilleurs délais.

8. À la suite des déclarations des organisateurs, le Gouvernement finlandais a annoncé qu'il restait disposé à accueillir la Conférence. Le Facilitateur a déclaré qu'il poursuivrait, en collaboration avec les États de la région et les organisateurs, les préparatifs de la Conférence et a proposé de tenir sans tarder des consultations multilatérales à cette fin.

9. Le report de la Conférence a suscité une grande déception. Néanmoins, tous les États de la région ont fait savoir qu'ils souhaitaient en poursuivre les préparatifs et nombre d'entre eux ont demandé aux organisateurs de proposer une nouvelle date.

Prochaines étapes

10. Les installations destinées à accueillir la Conférence restent en place et les préparatifs se poursuivent.

11. Dès que les États de la région se seront librement mis d'accord sur les dispositions à prendre pour la Conférence, celle-ci pourra se tenir à bref délai. Pour cela, il est nécessaire que les États de la région continuent de rechercher des terrains d'entente.

12. Pour que la Conférence puisse se tenir le plus tôt possible, le Facilitateur et les organisateurs continueront de consulter les États de la région de manière à réunir

toutes les parties concernées dans un dialogue constructif, favorable à la création au Moyen-Orient d'une zone exempte des armes en question.

13. Toutes les parties concernées sont encouragées à tirer parti des possibilités qu'offrira le processus ainsi engagé pour contribuer à l'instauration de la sécurité et de la paix au Moyen-Orient, et à donner aux partenaires l'occasion de faire progressivement évoluer la situation, dans la région, de la confrontation à la coopération, en ayant à l'esprit les vastes conséquences que cela comportera pour la paix régionale et internationale.
